

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Jean-Paul THUBERT, Françoise PERIDY, Fanny BOETSCH, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, David RANGER, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Sylvie DENIS, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir :

Absents :

Suffrage : 19

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur FAIDEAU ancien premier adjoint au maire et conseiller municipal de la commune de Gençay décédé le 22 octobre 2017.

1 –Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) par MME CERDAN conseillère de prévention de la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

La prévention des risques professionnels au sein de la commune est un enjeu important car la mairie a une obligation de résultat en matière de sécurité de ses salariés. Sa responsabilité peut donc être engagée.

En sa qualité d'employeur, la commune doit informer ses salariés des risques professionnels pour leur permettre d'assurer leur propre sécurité et leur santé. Cette information est réalisée par la mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP.

Le DUERP, obligatoire depuis 2013 au sein des collectivités, réalisé et mis en route annuellement par chaque collectivité territoriale, répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention..

La mise à jour de ce document doit être effectuée régulièrement dès la constatation d'un changement dans les conditions de travail ou lorsque une information supplémentaire est recueillie.

Mme CERDAN, conseillère de prévention au sein de la communauté de communes du Civraisien en Poitou est chargée de l'établissement du DUERP pour la commune de Gençay.

Elle rappelle que le DUERP permet d'identifier et de classer par niveau de gravité les risques auxquels sont soumis les salariés, ceci en vue de mettre en place des actions de préventions (matériel, formations, ...). On doit donc y trouver défini par poste de travail :

- l'identification des dangers, c'est à dire des causes capables de provoquer un dommage au salarié (lésion ou atteinte à la santé)
- l'évaluation des risques :autrement dit, en estimer la gravité et la probabilité d'apparition ; cela permet de distinguer les niveaux de priorité.
- la détermination des mesures de prévention existantes et à venir.

Elle reprend les éléments de risque portés au niveau des différents postes de travail de la commune : administratif, police, cantine scolaire, Atsem, services techniques.

Elle note également que des améliorations visant les conditions de sécurité ont d'ores et déjà été mises en place.

2 –Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Le document DUERP présenté est validé à l'unanimité des votes.

Vote : 19 pour

3 –Avenant de mise à disposition d'un agent communal au profit du SCOT Sud Vienne

La commune de Gençay met à disposition du SCOT Sud Vienne un agent communal, rémunéré directement par le syndicat pour 4 heures par mois.

Il a été demandé de modifier le nombre d'heures de 4 à 6 heures par mois.

L'avenant est soumis à délibération du conseil.

Vote :19 pour

4 –Transfert de l'instruction du droit des sols à l'Agence Technique Départementale- ATD

Auparavant l'instruction du droit du sol était effectuée par l'Etat par le biais de la DDT.

A compter du 01/01/2018 cette compétence est transférée à la Commune de Gençay, mais celle-ci ne peut matériellement pas en assurer l'exercice par manque de moyens financiers et de personnel.

Afin de continuer la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire, il est proposé de solliciter l'aide de l'ATD;

Le coût de l'adhésion est de 0,50€ par habitant.

Chaque acte sera ensuite facturé à la commune selon un tarif fixé par l'ATD (environ 190€ pour un équivalent permis de construire).

La commune de Gençay recevant prendra en charge le coût de l'instruction.

M. le Maire exprime son mécontentement face à ce désengagement des Services de l'Etat et du coût financier supplémentaire demandé à la Commune et ce, dans une période de baisse de la dotation globale de fonctionnement.

M. le maire demande l'autorisation de signer la convention pour l'instruction du droit des sols avec l'ATD.

Vote :19 pour

5 –Maintenance à titre individuel des montants du régime indemnitaire du personnel de la commune

La commission Personnel réunie le 23 octobre 2017 a présenté à l'ensemble du personnel communal le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui sera mis en place à compter du 01/01/2018 pour les agents de la fonction publique territoriale.

Ce régime comportera une part fixe (IFSE) et une part variable (Complément Indemnitaire Annuel CIA). En attendant la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire et pour assurer le maintien de leur traitement, il est demandé au Conseil de maintenir l'indemnité « d'exercice des missions des préfectures » versée à certains agents (en contrepartie des missions concernant les cartes d'identités, passeports, etc..) pour les agents concernés.

La proposition est soumise au vote.

Vote : 19 pour

6 – Approbation du projet de modification des statuts approuvés par la communauté de communes du Civraisien en Poitou

Lors de sa réunion du 03 octobre 2017 à laquelle étaient présents les délégués communautaires François Bock, Sophie Vergnaud et Bernard David, la communauté de communes du Civraisien en Poitou a adopté les nouvelles compétences qu'elle prendra à compter du 01/01/2018.

La loi a fixé à 9 les compétences supplémentaires à prendre parmi 12 proposées.

La collectivité a ainsi modifié ses statuts afin de prendre les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace : SCOT, Plan local d'urbanisme (devient PLUI), zone d'aménagement économique.
- Développement économique : création et entretien des zones d'activité industrielle ou commerciale, actions de développement économique, politique locale du commerce, promotion du tourisme (dont la création de 4 offices du tourisme).
- Collecte et traitements des ordures ménagères.
- Accueil des gens du voyage.
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

COMPETENCES OPTIONNELLES (prises un an sur délibération).

- Politique du logement social par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées.
- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire (construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire).
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de la maison des services publics (loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.

La modification statutaire du Civraisien en Poitou est soumise à délibération de la commune de Gençay

Vote : 19 pour

François BOCK informe les conseillers des démarches effectuées depuis 2015 concernant un projet de cession des EHPAD de Couhé et Chaunay par la communauté de commune de la Région de Couhé et l'Association des Foyers de Province (AFP). Si ces démarches n'ont pas abouti à l'époque, elles sont réactivées suite aux propos tenus par la directrice de la délégation départementale de l'ARS concernant l'avenir de l'EHPAD de Chaunay.

La délibération autorisant le nouveau président de la communauté de communes à poursuivre les négociations et à réaliser les cessions a soulevé un débat houleux au sein du conseil communautaire.

Une réunion d'information pour les élus communautaires a eu lieu le mercredi 25 octobre 2017 à Sommières du Clain, réunion à laquelle se sont invitées les organisations syndicales.

Une réunion de travail sera prochainement mise en place pour étudier les pistes de réflexion sur l'avenir de ces deux établissements.

7 –Assurances- Présentation de la synthèse de l'analyse des offres et choix des prestataires

Le cahier des charges et l'étude des offres ont été confiés au cabinet d'étude DELTA CONSULTANT mandaté par la commune.

Les propositions ont été effectuées pour :

- l'assurance aux biens : retenu GROUPAMA
- la responsabilité civile : retenu GROUPAMA
- la protection juridique : retenu SMACL
- Véhicules : retenu GAN
- Risques statutaires : retenu SMACL

S'agissant d'une procédure adaptée pour lequel le Conseil Municipal avait donné pouvoir au Maire pour signer, le Premier Adjoint donne lecture de l'analyse et de la synthèse des offres de consultation de service d'assurances.

8 –Décision modificative (DM)

La commune doit régler la taxe d'habitation des logements vacants.

La taxe s'élève à 4 315€

Il est proposé une DM du compte 6557 « créances en admission en non valeur » vers le compte 14 « taxes » de 4 315€.

Suite à l'interrogation de Fabienne ROUSSEAU GILLES sur le risque de la diminution du compte « créances en admission en non valeur », le maire répond que la commune avait anticipé une forte augmentation d'impayés et avait, de ce fait, provisionné au budget 2017 une somme importante. Avec l'aval de la trésorerie et en raison de l'approche de la fin d'année, ce compte peut ainsi être diminué.

La décision modificative est soumise au vote.

Vote :19 pour

Il est indiqué que certains locaux ont été aménagés en zone de stockage de matériel communal et associatif.

9 –Fonds de concours pour le fleurissement accordé par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP).

Par délibération du 03 octobre 2017, la communauté de communes a reconduit le versement du fonds de concours pour le fleurissement accordé aux communes appartenant antérieurement à la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

A l'origine, la C.C du Pays Gencéen avait décidé d'accorder aux communes une aide au fleurissement, mise en place lors de l'installation du Parc de la Belle de Magné.

La nouvelle communauté s'est engagée à reconduire l'ensemble des décisions prises par l'ancienne communauté pour l'année 2017.

La proposition d'acceptation du fonds est soumise au vote.

Vote : 19 pour

François BOCK fait part au conseil du très vif mécontentement manifesté lors du vote à la CCCP le 03/10/2017 par les autres communes ne faisant pas partie antérieurement de la C.C du Pays Gencéen. Il faut s'attendre à ce que l'attribution de ce fonds disparaisse en 2018.

10 –Aide supplémentaire au CCAS

La commune accorde au CCAS un budget qui lui permette d'effectuer des avances à des personnes en difficulté après avis des membres de la commission.

Du fait du nombre croissant des demandes de secours, mais surtout suite aux frais d'avocats engagés pour la réparation d'une machine à laver professionnelle, ce budget a été largement consommé en 2017 et quatre dossiers sont encore à étudier lors de la prochaine réunion.

Il est proposé d'abonder le budget du CCAS en versant un montant supplémentaire de 2000€.

Mme ROUSSEAU GILLES indique qu'elle s'est opposée à l'attribution d'aides à des personnes qui auraient pu disposer d'autres recours pour le paiement de leurs dettes.

François BOCK répond que le CCAS a vocation à aider toutes personnes ponctuellement en difficulté avec des avances qui sont ensuite remboursées par le bénéficiaire, que l'urgence de certaines situations nécessitait une réponse rapide (ce qui ne peut pas toujours être fait par certains organismes d'aide aux personnes).

Il rajoute que ce budget consacré aux secours se reconstitue au fur et à mesure des remboursements des personnes aidées et permet ainsi de satisfaire d'autres demandes de prêts.

Le CCAS a toutefois constaté en 2017 que les demandes d'aides augmentaient.

Une décision modificative doit être prise pour augmenter le budget CCAS 2017.

La somme de 2000€ sera prise sur le compte 60621 « combustible chauffage » pour être versée au compte 657362 « CCAS ».

La proposition est soumise au vote.

Vote : 19 pour

11-Modification des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Afin de satisfaire à la demande de Mme CERISIER qui souhaite intégrer le CCAS, Mme LACOUTURE a adressé au maire sa lettre de démission de déléguée au conseil d'administration du CCAS.

Mme Cécile CERISIER est proposée en remplacement de Mme Lacouture au sein du CCAS.

Vote :19 pour

12 -Achat d'un véhicule

Le Premier Adjoint présente le résultat des travaux de la commission « matériel- véhicule » qui s'est réunie le 04 octobre après décision du conseil municipal du 28/09/2017 autorisant la recherche et l'achat d'un véhicule utilitaire.

Après examen des propositions reçues par la commune, le garage MONTIER est retenu pour sa proposition d'un Renault Kangoo Essence, d'un montant de 11 689,59€.

13 -Questions diverses

➤ Travaux des écoles : suite à appel d'offre pour le cabinet de contrôle technique, le dossier de la société VERITAS a été retenu pour un montant de 6 535€.

Les autres sociétés ayant répondu au marché sont l'APAVE et SOCOTEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 30 novembre 2017 à 20h00.

Sophie VERGNAUD